

# Faut-il fuir les CPG ?



« Personnellement, je ne recommande pas du tout les CPG à mes clients en ce moment, en raison de la faiblesse du taux d'intérêt, admet Léon Lemoine, planificateur financier à Gestion Ethik, à Brossard. Les rendements sont vraiment trop bas. »

Il comprend toutefois les investisseurs qui s'y laissent prendre, en raison de leur désir de protéger leur capital. Pour lui, cela illustre la situation difficile que vivent, notamment, les investisseurs retraités, confrontés à de bas taux d'intérêt. Il est bien placé pour le constater, puisque la moyenne d'âge de sa clientèle est de 68 ans. « D'un côté, ces investisseurs doivent se montrer prudents, puisque leur horizon de placement ne leur assure pas de récupérer d'une forte correction boursière, mais d'un autre côté, les placements très prudents leur offrent des rendements anémiques. »

De fait, les CPG ne procurent plus les joies de jadis. Il y a trente ans, un CPG London Life d'une durée de cinq ans

offrait un rendement de 10,5 %, pour un taux d'inflation de 4,4 %, selon RateHub.ca. En 1995, le rendement avait chuté à 7,1 %, mais l'inflation plafonnait à 1,7 %. La distance entre le rendement et l'inflation est disparue dans les années 2000. Ainsi, de nos jours, les CPG cinq ans génèrent rarement plus de 1,5 à 1,8 % par année. Or, la moyenne annuelle de l'inflation de 2010 à 2014 a été de 1,68 %. Résultat : le CPG pourrait même appauvrir un investisseur.

## DES RÈGLES STRICTES

En plus des rendements chétifs, l'accès difficile aux liquidités est un autre irritant. Certains CPG ne sont carrément pas rachetables. Dans la situation actuelle, cela représente un risque, croit Sylvain B. Tremblay, vice-président gestion privée d'Optimum Gestion de placements, à Montréal. « Les taux d'intérêt devraient augmenter au cours des prochaines années, estime-t-il. Peut-être pas de façon marquée, mais assez pour faire rager ceux qui auront

## PIÈTRE RENDEMENT, ACCÈS AU CAPITAL DIFFICILE ET COÛTEUX, STRUCTURES SOUVENT COMPLEXES... MALGRÉ BIEN DES DÉFAUTS, LES CPG ATTIRENT PLUSIEURS INVESTISSEURS SOUCIEUX DE PROTÉGER LEUR CAPITAL. À QUEL PRIX ?

immobilisé leur argent dans un CPG cinq ans leur offrant un maigre 1,55 % de rendement annuel. »

Bien sûr, il existe aussi des produits rachetables. La plupart le sont une fois par année, à partir de la première ou deuxième année du terme. Mais cela se monnaie à fort prix, les banques ajustant le rendement à la baisse. Ainsi, la Banque Nationale offre un taux moyen de 1,307 % pour son CPG 5 ans Évolutaux rachetable, alors que la version non rachetable offre 1,497 %. De plus, l'intérêt est calculé au taux moyen des années encourues. Dans un CPG progressif comme celui-ci, les taux vont de 0,45 % la première année à 1 %, 1,1 %, 1,4 % pour atteindre 2,6 % la cinquième année. Retirer l'argent avant terme fera passer le rendement de maigre à extra-maigre...

Pour un placement entièrement rachetable sans frais et sans pénalité, le rendement offert peut descendre à 0,8 % ou même plus bas, tout dépendant des banques ou caisses populaires. « Rendu là, aussi bien opter pour un compte d'épargne à taux élevé offert par des banques virtuelles comme Tangerine ou Manuvie », souligne Sylvain B. Tremblay. Tangerine offre, par exemple, un taux promotionnel de 2,4 % pour les 6 premiers mois, et ensuite 0,8 %.

## Évolution du taux directeur du Canada

Septembre 2005 : **2,75 %**

Septembre 2010 : **1,00 %**

Septembre 2015 : **0,50 %**

Avec un produit non rachetable, si la banque accepte de laisser l'investisseur retirer une partie des fonds (certaines refuseront), ce dernier paiera des pénalités. Dans certains cas, il est possible qu'il ne touche aucun intérêt sur les fonds retirés avant terme.

### ATTENTION AUX IMPÔTS

« La fiscalité place aussi les détenteurs de CPG dans une drôle de position », avance Stéphanie Trépanier, planificatrice financière au cabinet lavallois Robert Gagnon Inc. Planificateurs financiers. Comme les rendements des CPG sont constitués d'intérêts, ils sont imposables à 100 %, contrairement aux gains en capital, qui ne le sont qu'à 50 %.

« Si les CPG ne sont pas enregistrés, le rendement déjà faible est grandement diminué par l'impôt, poursuit-elle. Mais s'ils sont placés dans des REER, il se fait dévorer par l'inflation. »

Sa collègue Lysanne Gagnon, planificatrice financière au même cabinet, ajoute que l'on recommande généralement de mettre les placements générant beaucoup d'intérêts dans un REER, justement parce qu'ils sont imposables à 100 %. « Mais le REER est un outil pour les placements à long terme, ce qui ne convient pas vraiment aux CPG en raison de leur rendement insuffisant », précise-t-elle.

« Si les CPG ne sont pas enregistrés, le rendement déjà faible est grandement diminué par l'impôt. Mais s'ils sont placés dans des REER, [ce dernier] se fait dévorer par l'inflation. » - Stéphanie Trépanier



Lysanne Gagnon et Stéphanie Trépanier

## DU BON USAGE DES CPG

Est-ce à dire que les CPG n'ont que des défauts ? Pas nécessairement. Leur principal atout est la sécurité. Le capital et le rendement sont garantis, ce qui rassure ceux qu'éffraient les aléas du marché boursier. En cas de faillite de l'émetteur, les investissements de 100 000 \$ ou moins dans un CPG sont assurés par l'État. Et les revenus sont stables et prévisibles du début à la fin.

D'ailleurs, si le rendement des CPG revenait flirter avec la barre du 5 % par année, Stéphanie Trépanier juge qu'ils redeviendraient du coup un outil plus intéressant. « C'est vraiment le faible rendement qui leur enlève de l'attrait présentement », nuance-t-elle.

Ghislain Vachon, planificateur financier et conseiller en sécurité financière à Services Financiers SFL, de Gatineau, croit lui aussi que ce produit répond à des besoins à très court terme, et convient surtout à des gens dont la tolérance au risque est minime. « Il faut généralement au moins cinq ans pour générer un rendement intéressant à la Bourse, dit-il. Si un investisseur a un projet à court terme, comme acheter une maison dans trois ans ou faire de grosses rénovations, et qu'il cherche la sécurité absolue, ça peut être une solution. »



Ghislain Vachon

Certains retraités ayant commencé à décaisser pourraient être intéressés à utiliser des CPG. « Ces gens recherchent des outils de placement peu volatils, donc détenir un peu de CPG peut leur convenir », analyse-t-il. Pas question toutefois de mettre tous ses œufs dans le même panier.

Les CPG ne devraient représenter qu'une partie du portefeuille.

## QUELLES SOLUTIONS ?

Existe-t-il des solutions de rechange intéressantes aux CPG, permettant de conjuguer des rendements acceptables à une plus grande sécurité ?

Les banques ont innové depuis plusieurs années, constatant que les bas taux diminuaient l'attraction de leurs CPG. On a notamment vu l'apparition de CPG liés au marché boursier. Ces produits promettent la protection du capital, un rendement minimal garanti et un accès au marché boursier pouvant bonifier ce rendement. Si ce dernier est de 5 %, comme c'est le cas avec le CPG IntelliMarché bancaire canadien RBC, et que l'indice de référence progresse de 20 %, le rendement atteindra 20 % (sur 5 ans). Si l'indice recule et offre une performance négative, le rendement ne plongera pas sous les 5 % (toujours pour 5 ans).

Le meilleur des deux mondes ? Prudence, prévient Léon Lemoine. « Les rendements maximaux sont plafonnés, souligne-t-il. Cela peut sérieusement limiter le rendement en cas de forte progression de l'indice. Et si cette dernière est

« Je ne recommande pas du tout les CPG à mes clients en ce moment, en raison de la faiblesse du taux d'intérêt. »

- Léon Lemoine

famélique, le vôtre le sera aussi. » Pour le CPG de RBC, par exemple, le rendement est plafonné à 25 %. Si l'indice progresse de 50 %, l'investisseur perd la moitié de ce rendement. Lequel se retrouvera dans les coffres de la banque. À ce compte-là, il a probablement intérêt à partager lui-même son investissement entre l'indice boursier et un CPG.

Léon Lemoine suggère plutôt de regarder du côté d'Épargne Placements Québec. On y retrouve des obligations à taux fixe à 1,80 % sur 5 ans, ou encore à taux progressifs passant de 1,1 % la première année à 2,35 % la cinquième et 4,70 % la dixième. « Et ils offrent une bonification de 1 % du taux la première année pour les nouveaux fonds REER, FERR, CRI et FRV », précise Léon Lemoine.

Les obligations de sociétés internationales, que Léon Lemoine préfère aux obligations gouvernementales, peuvent aussi offrir un rendement intéressant, notamment dans les marchés émergents. Selon lui, une bonne gestion de portefeuille axée sur des produits à revenu fixe et des titres sécuritaires peut générer entre 3 et 5 % de rendement, ce qui fera oublier les CPG.

De leur côté, Stéphanie Trépanier et Lysanne Gagnon mentionnent les programmes de revenu garanti, comme Catégorie Plus 2.1, de l'Empire Vie. Ils procurent une garantie du capital et le versement d'un revenu de retraite garanti à vie. Catégorie Plus 2.1 offre un montant de retrait viager progressif, correspondant à 3 % du capital accumulé si l'on débute à 55 ans, puis 3,5 % à partir de 60 ans, 4 % à partir de 65 ans, 4,25 % à partir de 70 ans et 5 % à partir de 75 ans. Le revenu de base (le capital accumulé), qui reste investi dans les marchés, est ajusté tous les trois ans. Empire Vie offre aussi un boni de 5 % sur le montant de base pour contrer la volatilité des marchés. « C'est un peu comme une rente viagère, en plus flexible, précise Lysanne Gagnon. Mais lors du décès, la succession peut recevoir une grande partie de ce qui reste. »

Bref, on peut trouver des solutions pour aider les investisseurs cherchant à protéger leur capital, sans sacrifier totalement le rendement. Après tout, la sécurité c'est bien, mais pas au point de s'approvrir !